

# Près d'un quart du parlement wallon a déjà été renouvelé

■ Christophe Dister (MR) est le 17<sup>e</sup> suppléant à faire son entrée au Saint-Gilles.

**F**lorence Reuter (MR), en devenant bourgmestre de Waterloo en remplacement de Serge Kubla, a dû choisir. N'ayant pas réalisé un taux de pénétration lors des élections suffisamment important, en acceptant la charge maïorale, elle doit renoncer, sous le coup du décret décumul visant le parlement wallon, à son rôle de députée wallonne. Elle sera donc remplacée au Saint-Gilles (du nom du bâtiment qui abrite le parlement wallon à Namur) par le bourgmestre de La Hulpe, Christophe Dister, qui ne pourra pas non plus cumuler. Comme d'autres, il désignera un bourgmestre faisant fonction mais continuera, comme d'autres, à présider le conseil communal. À titre anecdotique, précisons que Florence Reuter ne bénéficiera pas d'indemnités de sortie puisqu'elle reste députée empêchée (via le décret décumul).

## Sept femmes et dix hommes

Christophe Dister est donc le 17<sup>e</sup> suppléant (sept femmes et dix hommes) à venir prêter serment à Namur. Sur les 75 députés qui siègent au Saint-Gilles, 58 sont issus directement des urnes. Près d'un quart de ces députés ont donc quitté l'assemblée wallonne pour des raisons diverses et variées. Et si on réalise ce décompte groupe par groupe, le PS et le MR sont à égalité avec sept suppléants devenus députés après la mise en place du parlement au début du mois de juin. Vient ensuite le CDH qui a vu monter trois suppléants. Proportionnellement, c'est le MR qui est devant avec un taux de remplacement de 28 % contre 23,4 % au PS et le CDH avec 23,1 % de députés remplacés. Et le fait que le député PS, Anthony Dufrane, a fait depuis dix mois

des allers-retours entre le parlement et sa fonction d'échevin à Charleroi, le PS serait quand même deuxième avec un taux de renouvellement de 26 %.

**1 Le décret décumul.** C'est la première cause de départ pour certains députés. En effet, avec l'entrée en vigueur du décret décumul uniquement en Wallonie, seuls 25 % des députés de chaque groupe politique peuvent cumuler leur fonction parlementaire avec une fonction exécutive au sein d'un collège communal. Les députés autorisés à cumuler sont désignés en fonction de leur taux de pénétration aux élections régionales. S'ils sont plus nombreux à avoir choisi leur siège de députés, quelques-uns comme Yves Binon (bourgmestre d'Ham-sur-Heure/Nalinnes dans le Hainaut) pour le MR, ont choisi leur fonction communale. Ils sont quatre aux MR (Laurent Henquet, Nicolas Tzanetatos, Marie-Françoise Nicaise et Christophe Dister) à être devenus députés suite au décret décumul, un au PS (François Devillers) et une au CDH (Mathilde Vandorpe).

**2 Les ministres wallons ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.** Viennent ensuite les suppléants des ministres wallons. Elles sont deux au CDH (Savine Moucheron et Clotilde Leal Lopez) et six au PS (Jean-Pierre Denis, Déborah Geradon, Virginie Gonzalez Moyano, Hicham Imane, Mauro Lenzini et Vincent Sampaoli). Aucun MR dans cette liste, les libéraux étant dans l'opposition.

**3 Les ministres fédéraux.** Exercice contraire, puisque seul le MR s'est retrouvé dans la majorité fédérale. Trois députés wallons ont ainsi quitté Namur pour devenir ministre au sein du gouvernement Michel. Ils ont été remplacés par Georges-Louis Bouchez, Patrick Lecerc et Carine Lecomte, au niveau wallon.

Stéphane Tassin

**C'est le MR qui est devant  
avec un taux  
de remplacement de 28 %  
contre 23,4 % au PS  
et 23,1 % au CDH.**